

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_029-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 029
Demande de subvention à
l'Agence de l'Eau Adour
Garonne – Requalification Place
des Arènes

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

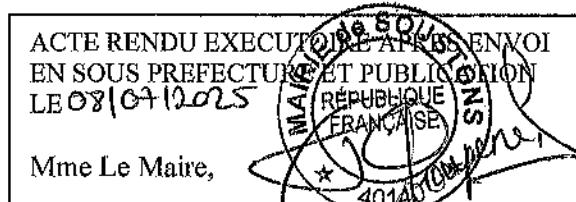
Considérant les objectifs environnementaux ambitieux du projet de requalification de la place des Arènes caractérisé notamment par la plantation systématique des espaces laissés libres durant les fêtes patronales, la couverture végétalisée de l'espace public, la mise en œuvre de matériaux drainant permettant la récupération *in situ* de 85% des eaux de pluie, la généralisation de l'utilisation de béton bas carbone, et la mise en place d'un éclairage modéré de la place et éloigné des arbres à haute tige.

Considérant l'engagement de l'Agence Adour Garonne sur la thématique « Eaux pluviales et nature dans les villes et villages » et l'intervention dans le domaine de travaux de gestion intégrée et durable des eaux pluviales urbaines (domaine public).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 voix « pour » et 2 abstentions (Olivier PEANNE et Philippe SAINT MARTIN), décide :

- de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le subventionnement des travaux de requalification de la place des arènes dans le cadre du dispositif relatif à la gestion intégrée des eaux pluviales.
- d'autoriser Madame le maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 30 juin 2025,
Madame le Maire
Frédérique CHARPENEL